

[Text]

The Chairman: Now there is the allocation of time for questioning witnesses. Now some of you have served on these committees to a greater extent than I have; I think there has been an effort to try to get reasonable limitation on the time to be occupied by witnesses. Do you wish to consider that now, or do you wish to leave that in the hands of the committee to which the respective parties would appoint members?

Mr. Thacker.

Mr. Thacker: Mr. Chairman, the Justice committee has dealt with a number of bills and found that the following proposal was acceptable to all sides—namely, on the first round, 15 minutes to the Liberal Party first, followed by 15 minutes to the NDP Party, 15 minutes to the PC Party; then on the second round, 10 minutes to the Liberal Party, 10 minutes to the Conservative Party and 5 minutes to the NDP party.

The Chairman: Now is this in the presence of witnesses?

Mr. Thacker: Yes.

The Chairman: I raise this as a question and my... go ahead, Mr. Minaker.

Mr. Minaker: Mr. Chairman, at our Finance committee, we use five minutes first round and five minutes second round. It is just an ongoing five-minute alternating approach. It seems to work very satisfactorily, and everybody gets a good chance to raise questions. We did not have one group holding the floor for such a period of time that people have to sometimes attend a meeting and go elsewhere. So I would suggest for consideration maybe five minutes alternating—that is, five minutes first to the Liberals, five to the NDP and then five to the Conservative members. I think George Baker worked under that operation; it seemed to work quite satisfactorily, did it not?

Mr. Baker: Well, Mr. Chairman, being in opposition, I would tend to go with the first proposition made. But I can well understand, and the chairman can well understand, the difficulty with having large blocks assigned to parties and finding members who are anxious to ask questions and being left out, when perhaps their questions are more important than the questions which preceded to the witness. So perhaps you could find a medium ground of perhaps 10 minutes to start off, and everything else 5 minutes. That is a suggestion. I will go with whatever recommendation is found to be unanimous, fairly unanimous.

The Chairman: I wonder what discretion the committee or the chairman might have in the case of a witness whom... let us say, we are blocked in from 9.30 a.m. to 11 a.m. on some meeting. If you find yourself in that kind of a block and, all at once, you find that your witness has taken the first hour, that does not leave much time for anybody to have 10 minutes, does it?

[Translation]

Le président: Il est maintenant question de la répartition du temps de parole aux fins d'interroger les témoins. Certains d'entre vous ont fait partie de ce genre de comités depuis beaucoup plus longtemps que moi; je crois aussi qu'on s'est efforcé de limiter raisonnablement le temps de parole des témoins. Désirez-vous étudier cette question dès maintenant, ou préférez-vous vous en remettre au comité auquel chaque parti nommera des membres?

Monsieur Thacker.

M. Thacker: Monsieur le président, le Comité de la justice a été saisi d'un certain nombre de projets de loi, et la proposition suivante fut jugée acceptable par tous les partis: il s'agit d'accorder 15 minutes au premier tour, d'abord au Parti libéral, puis au Parti néo-démocrate, et enfin au Parti conservateur; au second tour, on accorde 10 minutes au Parti libéral, 10 minutes au Parti conservateur et cinq minutes au Parti néo-démocrate.

Le président: Est-ce qu'on procède ainsi lorsqu'il y a des témoins?

M. Thacker: Oui.

Le président: C'est une question que je pose et... allez-y, monsieur Minaker.

M. Minaker: Monsieur le président, au Comité des finances, nous accordons cinq minutes au premier tour et cinq minutes au second tour. Nous alternons donc tout le long à toutes les cinq minutes. Cela semble satisfaire tout le monde et donne l'occasion à chacun de poser des questions. Il n'y a donc pas un seul groupe qui monopolise la parole à tel point que certains doivent s'en aller assister ailleurs à une autre réunion. Je propose donc qu'on envisage d'accorder peut-être cinq minutes à chaque parti en alternance, c'est-à-dire cinq minutes d'abord aux Libéraux, cinq minutes aux Néo-démocrates, puis cinq minutes aux Conservateurs. Je crois que M. Baker a d'ailleurs travaillé au sein de comités qui fonctionnaient ainsi, et cela semblait très satisfaisant, n'est-ce pas?

M. Baker: Eh bien, monsieur le président, étant donné que je fais partie de l'opposition, j'inclinerais davantage vers la première proposition. Cela dit, tout comme le président, je crois comprendre la difficulté que représente la répartition de temps de parole prolongés à des partis, étant donné que certains membres très désireux de poser des questions peuvent être oubliés, alors que leurs questions sont peut-être plus importantes que les autres précédemment posées. Pourrait-on alors en arriver à un compromis de 10 minutes au premier tour, après quoi on accorderait cinq minutes? C'est ce que je propose, mais je me rangerai à l'avis unanime du Comité, quel qu'il soit, enfin, assez unanime.

Le président: Je me demande quel pouvoir le Comité ou le président du Comité peuvent exercer dans le cas d'un témoin qui... supposons que nous travaillions de 9h30 à 11 heures. Dans un tel horaire, on se rend compte que le témoin a pris toute la première heure, ce qui ne laisse pas beaucoup de temps à chacun pour disposer de 10 minutes de temps de parole, n'est-ce pas?